

LES DROITS D'UTILISATION ET LES OBLIGATIONS D'UN LOCATAIRE

Le locataire d'un terrain de villégiature a uniquement le droit de l'utiliser à des fins de villégiature, et ce, pour toute la durée du bail. Ce droit est distinct des autres droits d'utilisation du territoire public; il ne dispense aucunement le locataire de se conformer à la réglementation en vigueur concernant la chasse, la pêche et le piégeage.

Le locataire doit respecter les conditions du bail et payer annuellement le loyer ainsi que les taxes municipales et scolaires. Le locataire ou l'acquéreur doit respecter les lois et règlements municipaux, provinciaux et fédéraux, notamment ceux qui touchent la faune et l'environnement, et se conformer aux normes de la municipalité locale et de la MRC pour l'aménagement du terrain.

LE TRANSFERT D'UN BAIL DE VILLÉGIATURE

Le locataire d'un terrain de villégiature attribué dans le cadre d'un tirage au sort ne peut transférer ses droits inclus dans le bail pendant les cinq ans suivant la date du premier bail, à moins qu'il ne satisfasse à l'une des trois conditions de transfert suivantes :

- > il a construit sur le terrain loué un bâtiment d'une valeur minimale de 10 000 \$;
- > le bâtiment sur le terrain loué a été vendu dans le cadre d'une vente en justice, d'une vente pour taxes ou de l'exercice d'un droit hypothécaire;
- > le transfert est effectué en faveur de son conjoint de droit ou de fait, de son père, de sa mère, de son frère, de sa sœur ou de son enfant, ou à la suite du décès du locataire.

L'ATTRIBUTION DES TERRAINS

L'attribution est faite **sur invitation** par le MERN ou par les MRC selon l'ordre des résultats du tirage au sort. Le nombre d'invités susceptibles de se voir attribuer un terrain est déterminé en fonction du nombre de terrains disponibles. Le lieu et la date de l'attribution seront communiqués aux participants dans la lettre ou le courriel d'invitation. La présence des participants est requise lors de l'attribution des terrains.

Selon la réglementation applicable, un participant ne peut louer ou acquérir plus d'un des terrains offerts à des fins de villégiature dans une ou plusieurs régions administratives dans le contexte d'une attribution par tirage au sort.

LES COÛTS

Le participant qui se voit attribuer un terrain **en location** doit déboursier, outre les frais d'inscription au tirage au sort :

- > les frais d'ouverture de dossier de 133,37 \$ (116 \$ plus TPS et TVQ);
- > les frais d'administration de 405,86 \$ (353 \$ plus TPS et TVQ);
- > les frais pour les travaux de mise en valeur de 940,50 \$ (818 \$ plus TPS et TVQ), dans certains cas;
- > le loyer de la première année.

Le participant qui se voit attribuer un terrain **en vente** doit déboursier, outre les frais d'inscription au tirage au sort :

- > les frais d'ouverture de dossier de 133,37 \$ (116 \$ plus TPS et TVQ);
- > les frais d'administration de 1 237,13 \$ (1 076 \$ plus TPS et TVQ);
- > les frais pour les travaux de mise en valeur de 940,50 \$ (818 \$ plus TPS et TVQ), dans certains cas;
- > les frais d'évaluation de la valeur marchande de 1 237,13 \$ (1 076 \$ plus TPS et TVQ);
- > le prix de vente du terrain;
- > les frais liés aux services d'un arpenteur-géomètre pour l'arpentage du terrain;
- > les frais liés aux services d'un notaire pour la rédaction du contrat d'achat;
- > les droits relatifs à la publicité foncière.

Inscription : du 18 septembre au 24 octobre 2021
Les tirages au sort auront lieu en novembre.

POUR VOUS INSCRIRE AU TIRAGE

Votre inscription peut être effectuée de deux façons :

- > **en ligne**, à partir du formulaire d'inscription accessible à l'adresse **Québec.ca/tirage-terrains-villégiature**;
- > **par téléphone**, au numéro sans frais 1 800 665-6527.

Vous devez être âgé de 18 ans ou plus au 18 septembre 2021 et payer les frais d'inscription non remboursables de **32,19 \$** (28 \$ plus TPS et TVQ).

Une seule inscription est permise par code de tirage.

Toute inscription comportant de fausses déclarations sera annulée.

L'inscription et le tirage au sort relèvent de la Sépaq et les terrains sont attribués par le MERN ou par les MRC.

LE TIRAGE AU SORT

Le tirage s'effectue de façon électronique, sous la supervision d'un vérificateur externe et en présence de témoins. Le rang obtenu au moment du tirage au sort est communiqué à chacun des participants par courriel dans les 48 heures suivant le tirage.

AUTOMNE 2021

TIRAGE AU SORT

TERRAINS DE VILLÉGIATURE

SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

 **INSCRIPTION**
du 18 septembre au 24 octobre 2021

Énergie et Ressources
naturelles
Québec 


Sépaq

Votre
gouvernement 

Québec 

Roch Thérioux

T14-01-2109

Maisi Solen Picard

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) vous offre la possibilité de participer à un tirage au sort pour l'attribution de terrains de villégiature situés sur les terres du domaine de l'État. Ces terrains, qui se trouvent dans des secteurs convoités, ont habituellement une superficie de 4 000 m² et sont en majorité riverains, boisés et accessibles par voie terrestre, sauf exception.

Pour obtenir l'information détaillée sur les terrains offerts, veuillez consulter le site Web [Québec.ca/tirage-terrains-villégiature](http://Quebec.ca/tirage-terrains-villégiature) à compter du 18 septembre 2021.

TERRAINS OFFERTS

Les tableaux contiennent les renseignements disponibles au moment de mettre sous presse.

BAS-SAINT-LAURENT

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS	LOCATION OU VENTE
TE0101	Lac du Dos de Cheval	Témiscouata	s. o.	1 (semi-riverain)	Location
TE0102	Lac Saint-François	Rivière-du-Loup	s. o.	2 (semi-riverain)	Location

SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS	LOCATION OU VENTE
TE0201	Rivière Valin	Le Fjord-du-Saguenay	s. o.	1 (riverain)	Location
TE0202	Lac Rond	Le Fjord-du-Saguenay	Boiteuse	2 (riverain)	Location
TE0203	Lac des Petits Pins	Le Fjord-du-Saguenay	Onatchiway	3 (riverain)	Location
TE0204	Lac de la Manne	Maria-Chapdelaine	des Passes	1 (riverain)	Location
TE0205	Lac Malec	Maria-Chapdelaine	s. o.	2 (riverain)	Location
TE0206	Lac Long	Maria-Chapdelaine	s. o.	2 (riverain)	Location
TE0207	Lac du Dépôt	Maria-Chapdelaine	Rivière-aux-Rats	1 (riverain)	Location
TE0208	Lac Gaudreault	Maria-Chapdelaine	Rivière-aux-Rats	1 (riverain)	Location
TE0209	Lac La Capellière	Maria-Chapdelaine	s. o.	1 (riverain)	Location

MAURICIE

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC OU AGGLOMÉRATION	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS	LOCATION OU VENTE
TE0401	Lac Raisin	Agglomération de La Tuque	s. o.	1 (riverain)	Location
TE0402	Lac à Varin	Agglomération de La Tuque	s. o.	1 (riverain)	Location
TE0403	Rivière Saint-Maurice	Agglomération de La Tuque	s. o.	6 (semi-riverain)	Location
TE0404	Lac Jeune	Agglomération de La Tuque	s. o.	15 (riverain)	Location
TE0405	Lac Douville	Agglomération de La Tuque	s. o.	10 (riverain)	Location
TE0406	Lac Wickenden	Mékinac	Gros-Brochet	10 (riverain)	Location
TE0407	Rivière Saint-Maurice	Mékinac	s. o.	1 (non riverain)	Location
TE0408	Grand lac Brûlé	Maskinongé	s. o.	2 (riverain)	Location
TE0409	Lac Gélinas	Maskinongé	s. o.	10 (riverain et non riverain)	Location

OUTAOUAIS

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS	LOCATION OU VENTE
TE0701	Baie Newton	La Vallée-de-la-Gatineau	s. o.	7 (riverain et semi-riverain)	Vente
TE0702	Lac Marois	La Vallée-de-la-Gatineau	s. o.	16 (semi-riverain)	Location
TE0703	Lac Lytton	La Vallée-de-la-Gatineau	Bras-Coupé-Désert	1 (semi-riverain)	Location
TE0704	Lac la Rouge	Papineau	s. o.	6 (semi-riverain)	Location
TE0705	Lac Gillies (riverain)	Pontiac	s. o.	10 (riverain)	Location
TE0706	Lac Gillies (semi-riverain)	Pontiac	s. o.	2 (semi-riverain)	Location

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS	LOCATION OU VENTE
TE0801	Lac Moran	Témiscamingue	s. o.	4 (riverain)	Location
TE0802	Lac Témiscamingue (secteur Boom-Camp)	Témiscamingue	s. o.	11 (riverain)	Location

CÔTE-NORD

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS	LOCATION OU VENTE
TE0901	Lac Porc	Manicouagan	s. o.	1 (riverain)	Location
TE0902	Lac Wood	Manicouagan	Varin	1 (riverain)	Location
TE0903	Lac Doddridge	Manicouagan	Trinité	2 (riverain)	Location
TE0904	Lac des Îles	Manicouagan	s. o.	1 (riverain)	Location
TE0905	Lac innommé 307	Manicouagan	s. o.	1 (riverain)	Location
TE0906	Lac Brûlé	Manicouagan	s. o.	1 (riverain)	Location

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS	LOCATION OU VENTE
TE1101	Rivière Patapédia	Avignon	s. o.	6 (non riverain)	Location
TE1102	Lac aux Outardes	Rocher-Percé	s. o.	6 (non riverain)	Location
TE1103	Lac York	Côte-de-Gaspé	s. o.	8 (semi-riverain)	Location

LANAUDIÈRE

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS	LOCATION OU VENTE
TE1401	Lac Bory	Matawinie	Collin	6 (riverain)	Location
TE1402	Lac Dargie	Matawinie	s. o.	6 (riverain)	Location

LAURENTIDES

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS	LOCATION OU VENTE
TE1501	Lac de la Décharge (non riverain)	Laurentides	s. o.	8 (non riverain)	Location
TE1502	Lac de la Décharge (semi-riverain)	Laurentides	s. o.	11 (semi-riverain)	Location
TE1503	Lac du Poisson Blanc (secteur Cuillèrier)	Antoine-Labelle	s. o.	1 (riverain)	Vente

- > Ces terrains sont offerts en location par bail renouvelable annuellement ou en vente lorsqu'il en est fait mention.
- > Le MERN recommande aux participants de visiter les terrains qui les intéressent avant de s'inscrire. La prudence est de mise si vous visitez les terrains durant les périodes de chasse.
- > Le MERN se réserve le droit de soustraire tout emplacement d'un tirage au sort, et ce, jusqu'au moment de l'attribution.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web [Québec.ca/tirage-terrains-villégiature](http://Quebec.ca/tirage-terrains-villégiature) ou communiquez avec l'un des bureaux du MERN en région ou avec la MRC concernée, là où des terrains sont offerts.

BAS-SAINT-LAURENT

MRC de Rivière-du-Loup : 418 867-2485
MRC de Témiscouata : 1 877 303-6725

SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

MRC Le Fjord-du-Saguenay : 1 888 673-1705
MRC de Maria-Chapdelaine : 1 888 776-2131

MAURICIE

Agglomération de La Tuque : 819 523-8200
MRC de Mékinac : 418 365-5151
MRC de Maskinongé : 819 228-9461

OUTAOUAIS

MRC de La Vallée-de-la-Gatineau : 819 463-3241, poste 244 ou 232
MRC de Papineau : 819 427-6243, poste 1310
MRC de Pontiac : 819 648-5689, poste 217

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

MRC de Témiscamingue : 1 855 622-6728

CÔTE-NORD

MRC de Manicouagan : 418 589-9594

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

MERN — Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : 418 388-2125

LANAUDIÈRE

MRC de Matawinie : 1 800 264-5441

LAURENTIDES

MRC des Laurentides : 819 326-0666
MRC d'Antoine-Labelle : 819 623-3485